



HAL
open science

Éprouver le risque climatique en montagne. Expériences ordinaires, problème public et politisation

Mikael Chambru, Jean-Philippe de Oliveira

► **To cite this version:**

Mikael Chambru, Jean-Philippe de Oliveira. Éprouver le risque climatique en montagne. Expériences ordinaires, problème public et politisation. De la représentation de la crise à la crise de la représentation: esthétique et politique de l'Anthropocène, Presses Universitaires Savoie Mont Blanc, pp.177-203, 2020. hal-02472126

HAL Id: hal-02472126

<https://hal.science/hal-02472126v1>

Submitted on 21 Nov 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ÉPROUVER LE RISQUE CLIMATIQUE EN MONTAGNE.
EXPÉRIENCES ORDINAIRES,
PROBLÈME PUBLIC ET POLITISATION

MIKAËL CHAMBRU ET JEAN-PHILIPPE DE OLIVEIRA
UNIVERSITÉ GRENOBLE-ALPES

Historiquement, le problème climatique est d'abord un problème scientifique complexe avant d'apparaître progressivement comme un problème politique mobilisant de multiples acteurs sociaux en concurrence pour influencer la problématisation du risque climatique, les enjeux publics s'y rattachant et les solutions pour y répondre. La construction socio-historique de ce problème public, a été marquée, selon Stefan Aykut et Amy Dahan, par deux phases distinctes qui ont abouti aux dispositifs politiques et institutionnels délimitant désormais la problématique instituée du climat¹. La première se situe entre les années 1960 et 1990 et correspond à l'émergence du risque climatique comme un problème public global sous l'impulsion de la communauté scientifique internationale et des mobilisations écologistes dénonçant l'impasse des sociétés productivistes. La seconde phase est ouverte par le sommet de Rio en 1992 et la mise en place d'un régime climatique sous l'égide des Nations unies suscitant dans un premier temps une adhésion relativement consensuelle. Cette première configuration du problème public se stabilise ensuite avec le protocole de Kyoto en 1997 qui définit alors l'enjeu climatique comme un problème de pollution à partager et solutionner en s'appuyant sur la grammaire du marché, combinant ainsi lecture économique libérale et lecture environnementale. Cette façon de considérer le problème climatique conduit à une dépolitisation de la question climatique en faisant porter les solutions sur la responsabilité individuelle plutôt que sur le marché. Jean-Baptiste Comby montre ainsi que cette dépolitisation est socialement orientée en ce qu'elle « n'est pas apolitique mais

1 C. AYKUT et A. DAHAN, « La gouvernance du changement climatique : anatomie d'un schisme de réalité », *Gouverner le progrès et ses dégâts*, D. PESTRE (dir.), Paris, Éditions La Découverte, 2014, p. 101-115.

répond bel et bien à un projet politique² : conforter les sociétés de marché, l'emprise des rationalités néolibérales sur le fonctionnement du monde et une organisation sociale inégalitaire. Cette dépolitisation politiquement située se traduit et se matérialise en effet par une entreprise de moralisation des publics faisant reposer sur leurs comportements individuels le poids des origines et des solutions du problème climatique plutôt que sur la structure sociale capitaliste de nos sociétés ayant engendré la crise environnementale en cours. Une logique d'individualisation du problème l'emporte donc sur une logique de socialisation insistant sur les causes collectives et les termes politiques du « modèle de société » en jeu. Jean-Baptiste Comby souligne que cette interprétation « asociale » du risque climatique conduit à ce que « les solutions envisagées reposent alors sur des prescriptions normatives présentées comme indiscutables³ ».

Stefan Aykut et Amy Dahan montrent également que ce cadrage institué du problème climatique n'est pas sans effet : il crée les conditions récurrentes d'un « schisme de la réalité ». Ils empruntent ce concept à Oscar Negt pour montrer comment ce régime climatique porté par les institutions politiques fonctionne simultanément en décalage avec les réalités scientifiques, géopolitiques et temporelles. Ce déphasage peut dans un premier temps être décrit ainsi :

à savoir, un décalage croissant entre, d'un côté, une réalité de l'extérieur, celle de la globalisation des marchés, de l'exploitation effrénée des ressources d'énergies fossiles et des États pris dans une concurrence économique féroce, campant plus que jamais sur leur souveraineté nationale, et, de l'autre, une sphère des négociations et de la gouvernance qui véhicule l'imaginaire d'un « grand régulateur central » apte à définir et à distribuer des droits d'émissions, mais de moins en moins en prise avec la réalité extérieure⁴.

Deux autres décalages se superposent, s'entremêlent et complexifient la compréhension des processus à l'œuvre. Un deuxième décalage relève de l'écart entre, d'une part, une expertise scientifique soulignant toujours plus l'ampleur du problème climatique et d'autre part des politiques publiques internationales ne répondant pas à l'urgence pointée par ces études scientifiques. Le troisième vient de la disjonction entre la lenteur des négociations et des mesures politiques pour répondre à l'urgence de

2 J.-B. COMBY, *La Question climatique. Genèse et dépolitisation d'un problème public*, Paris, Éditions Raisons d'agir, 2015a, p. 15.

3 J.-B. COMBY, « L'individualisation des problèmes collectifs : une dépolitisation politiquement située », *Savoir/Agir*, n° 28, 2014, p. 45.

4 C. AYKUT et A. DAHAN, « La gouvernance du changement climatique : anatomie d'un schisme de réalité », *op. cit.*, p. 98.

la situation environnementale et la rapide évolution des changements économiques sous l'impulsion d'une logique néolibérale hégémonique. Ces déphasages autour du problème climatique sont donc protéiformes, entre les sphères politiques, sociales, scientifiques, économiques et environnementales mais aussi entre les acteurs, les logiques et les temporalités d'action. Stefan Aykut et Amy Dahan en concluent que « notre monde bouge et se transforme à un rythme si accéléré que la gouvernance climatique paraît sans prise réelle sur lui⁵ ». Entendu comme des décalages entre les discours et les pratiques, entre les institutions et les sociétés qu'elles sont censées représenter, ces « doublements de réalité » deviennent potentiellement générateurs de crises. Dans cette perspective, la crise environnementale révélée par le risque climatique se retrouve avant tout problématisée comme une crise politique interrogeant la légitimité et le fonctionnement du consensus démocratique sur lequel repose l'ordre social institué.

Cette disjonction entre un processus de gouvernance mondiale et des réalités socio-politiques complexes et multiformes lui échappant en très grande partie rappelle également que le problème climatique et sa résolution par la politique institutionnelle relèvent de différentes échelles (internationales, nationales, régionales, locales, etc.) en tension, parfois en conflit. Mais ce décalage entre les institutions et la « réalité sociale » se façonnent aussi à travers les pratiques des publics ordinaires qui en font l'expérience. C'est précisément à ces dernières que ce chapitre⁶ s'intéresse, plutôt qu'à une analyse des rapports de force entre les acteurs sociaux institués et des conflits sur les manières de définir le problème et d'y répondre en France⁷. L'objectif est donc d'analyser la façon dont les publics ordinaires des territoires de montagne re-problématisent les enjeux du problème climatique déjà construits dans ce contexte de « schisme de la réalité », problème et situation qu'ils éprouvent en même temps qu'ils sont éprouvés par ces derniers dans leur vécu. Ainsi, plusieurs séries de questions se posent. Premièrement : quels enjeux soulèvent-ils spontanément ? Autrement dit quels sont les problèmes qu'ils identifient sur leur territoire ? Deuxièmement : quels liens y a-t-il entre les besoins exprimés par les publics ordinaires et les enjeux du changement climatique ? Troisièmement : que

5 *Ibid.*, p. 128.

6 Ce chapitre est issu d'un travail de recherche financé par le Programme Interrégional du Massif Alpin (POIA) du Fonds européen de développement régional (FEDER). S'étalant sur une durée de trois ans, ces enquêtes ont été menées dans le cadre du méta-projet CORESTART (<https://www.corestart.org>), plus spécifiquement dans le cadre du workpackage porté par le laboratoire GRESEC (Université Grenoble Alpes) et intitulé COMMUNICARE (<https://communicare.hypotheses.org/>).

7 J.-B. COMBY, *La Question climatique. Genèse et dépolitisation d'un problème public*, *op. cit.*

disent ces publics de la crise environnementale en cours? Quelles solutions sont-ils prêts à mettre en œuvre? *In fine*, il s'agit d'interroger les publics ordinaires sur le rapport qu'ils entretiennent avec le cadrage institutionnel de la question climatique: s'inscrit-elle dans leur perspective dans le contexte d'une large crise environnementale ou renvoie-t-elle plutôt à une crise politique?

En décloisonnant les dégradations physiques et écologiques du fonctionnement des principales institutions modernes, Ulrich Beck montre que la crise environnementale s'apparente à la manifestation de ce qu'il juge comme une impasse de la modernité (incarnée en premier lieu par les sciences occidentales et la démocratie représentative) tout en contribuant simultanément à l'émergence d'une *société du risque*⁸. Ainsi, les pollutions, l'épuisement des ressources naturelles et l'émergence de nouvelles pathologies font apparaître des risques mondialisés agissant à la fois comme révélateur d'une crise environnementale mais aussi d'une crise politique et d'une crise conceptuelle. Dans cette perspective, Frédéric Couston souligne que la notion d'environnement est socio-historiquement liée de différentes manières à la notion de crise et qu'elle n'est compréhensible que si on l'attache à l'idée de progrès: «la notion d'environnement est donc un sous-produit de la modernité. Elle est le fruit de sa rationalité, elle naît dans la zone impensée que crée la séparation moderne de la nature et de la culture⁹». La crise environnementale et, par extension, le risque climatique débordent donc largement des seules questions écologiques, tout en «travaillant» simultanément la société et affectant les expériences des publics, en fonction des ressources sociales, de l'ancrage territorial, des particularismes, etc. «Selon l'état de leurs rapports sociaux, les sociétés rencontrent des problèmes distincts et la crise écologique trouve des traductions différentes en fonction des ressources culturelles et cognitives disponibles¹⁰». Cette notion de crise environnementale apparaît floue et mouvante; chacun peut lui donner un sens correspondant à sa vision et à son rapport au monde, participant ainsi à renforcer ces «doublements de réalité», entre discours et pratiques, entre institutions et sociétés qu'elles sont censées représenter, devenant eux-mêmes générateurs de crises. Ensuite, ces crises contribuent à pérenniser l'enjeu climatique comme un problème de pollution à partager et à solutionner en s'appuyant sur la grammaire du marché. Cette combinaison entre lecture environnementale et lecture économique libérale de la crise

8 U. BECK, *La société du risque: sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Flammarion, 2008.

9 F. COUSTON, «Crise environnementale ou crise conceptuelle?», *Écologie & politique*, n° 30, 2005, p. 136.

10 F. RUDOLF, «La sociologie de l'environnement ou le naturalisme revisité», *Sociologos*, n° 12, 2017.

environnementale est politiquement située. Elle s'inscrit dans le nouveau paradigme dominant de l'idéologie néolibérale qui érige le risque en « valeur des valeurs » afin de déplacer vers lui les rapports sociaux de domination et de conflictualité et ainsi justifier un capitalisme dérégulé : « l'idéologie du risque oriente les politiques publiques et les stratégies sociales réactives s'en trouvent modifiées. Dans la pensée néolibérale, le risque devient un analyseur sociétal, une matrice des nouvelles peurs collectives et déplace la question sociale vers l'individu, énoncé comme victime¹¹ ». La notion de crise est donc envisagée dans ce chapitre comme étant à la fois un catalyseur et un révélateur de mutations en cours s'opérant sur le temps long des dynamiques de publicisation et de politisation du risque climatique, s'appuyant elle-même sur des logiques sociales, culturelles, économico-politiques et communicationnelles situées.

Au niveau méthodologique, nous avons conduit soixante entretiens directifs avec des habitants de deux territoires de montagne (que nous appellerons A et B dans notre texte); deux communes qui peuvent être rapprochées par le fait qu'elles sont situées en fond de vallée et dépendantes économiquement d'une activité touristique essentiellement liée aux sports d'hiver. C'est là « où l'on ne passe pas » mais où l'on se rend volontairement pour s'« arrêter ». Leur taille n'est pas comparable : ils comptent respectivement 400 habitants à l'année et près de 1 200. L'essentiel des revenus produits dans ces deux territoires reposent sur une activité touristique liée à la pratique des sports d'hiver, que ce soit par les emplois directement créés par l'accueil, l'encadrement et la gestion des équipements ou par les activités périphériques (hôtellerie, restauration, commerces). La pérennité de l'attractivité des sports de neige et l'image du territoire en tant que « station », dans un contexte de forte concurrence territoriale, deviennent un enjeu d'autant plus primordial qu'il y a un « effort » à faire pour s'y rendre et s'y « arrêter ». Ces deux territoires ont connu des politiques d'aménagement touristique distinctes, ce qui a participé à les transformer différemment au cours des dernières décennies conjointement à un bouleversement plus ou moins marqué des valeurs traditionnelles des sociétés montagnardes et rurales¹². Plus encore, le territoire B a la spécificité d'être historiquement marqué par la période des grandes conquêtes alpines de la fin du XIX^e siècle et l'engouement associé des classes aisées pour les vacances à la montagne. Cette dynamique apporte, progressivement, une évolution culturelle impulsant une interconnaissance entre le monde citadin et le monde paysan du fait de l'essor touristique

11 A. MARCHAND, « Le risque, nouveau paradigme et analyseur sociétal », *Journal des anthropologues*, n° 108-109, 2007, p. 213.

12 E. GEORGE-MARCEPOIL et H. FRANÇOIS, « De la construction à la gestion des stations », *Revue de Géographie Alpine | Journal of Alpine Research*, 2012, n° 100-3.

perceptible sur le territoire, dans son aménagement et dans la vie sociale dès le début du XX^e siècle. À l'inverse, le territoire A reste plus longtemps isolé de ces dynamiques d'organisation « moderne » du tourisme de sports d'hiver, donc encore façonné par une vie autarcique basée sur l'agriculture de subsistance, certaines cultures dites industrielles et l'artisanat. Le territoire A doit en effet attendre la seconde moitié du XX^e siècle et l'irruption sur la scène locale d'acteurs exogènes disposant de fortes ressources culturelles, politiques, sociales et symboliques pour recourir à l'État et « développer » le territoire. Autre différence géographique, le premier territoire est localisé dans les Alpes du Sud, le second dans les Alpes du Nord.

Le recueil de données sur ces deux terrains nous a permis d'identifier d'une part la définition qu'ils donnent des enjeux actuels et à venir de leur territoire et d'autre part s'il y avait convergence avec les enjeux climatiques. Ces deux territoires ont été choisis comme « terrain » dans le cadre d'un appel à projets du fonds européen de développement régional pour le programme interrégional du massif des Alpes (POIA) portant sur les risques et l'adaptation des territoires de montagne face au changement climatique. S'inscrivant résolument dans une approche qualitative, les résultats présentés dans ce chapitre n'ont pas comme ambition d'être représentatifs de l'ensemble des territoires de montagne confrontés aux évolutions liées au dérèglement climatique. Ils cherchent plutôt à apporter un éclairage sur cette réalité sociale, en s'appuyant sur les expériences, les perceptions et les représentations des publics de deux territoires spécifiques éprouvant au quotidien cette réalité sociale et en les étudiant *in situ*, dans et à travers les situations vécues plutôt que dans un contexte artificiel ou expérimental. Ces aspects subjectifs ancrés dans un milieu, un environnement et un territoire spécifiques ne peuvent en effet être saisis par des techniques quantitatives produisant l'illusion d'une représentativité statistique¹³.

Problèmes publics, expériences ordinaires et publicisation

La première question qui s'est posée à nous a porté sur la priorité donnée par les habitants aux enjeux de leur territoire. En effet, la publicisation d'une question socio-politique au sein d'un espace public national suit un processus qui n'est pas systématiquement suivi par l'ensemble des publics ni considéré comme étant particulièrement relatif à leur réalité sociale éprouvée. Nous avons donc cherché à déterminer comment les habitants de territoires *a priori* concernés par la problématique du changement climatique s'appropriaient cette question et les liens qu'il y avait avec les

13 A. NEUMANN, « La résistance, un principe sociologique à l'œuvre », *Variations*, n° 16, 2012.

besoins exprimés par rapport à leur vécu politiquement situé. Pour ce faire, notre analyse s'appuie théoriquement sur une approche du processus de publicisation non linéaire mais marquée par des étapes d'*extériorisation*, d'*objectivation*, de *légitimation* et d'*institutionnalisation* de nouvelles normes sociales¹⁴.

La constitution d'une situation problématique

La publicisation d'une question socio-politique est toujours marquée, dans un premier temps, par une phase d'identification, par des individus ou des groupes sociaux, affiliés ou non à des structures identifiables, d'un *besoin social* lié à une situation jugée problématique. Le terme renvoie ici à une demande de régulation dans un champ social déterminé, traversé par différents acteurs sociaux. L'*extériorisation* des besoins donne ainsi à voir les effets des normes sur l'organisation d'un champ et les rapports de déséquilibre qui peuvent en découler. Une deuxième étape d'*objectivation* vise à légitimer ces rapports de déséquilibre en tant que *problème*, dans et au-delà du champ visé, qui nécessite un ajustement ou la création de nouvelles normes pour le réguler. Autrement dit, l'*objectivation* consiste ici à faire accepter par des individus ou des groupes sociaux élargis que le besoin exprimé soulève un problème fondé à devenir un objet de discussion. Il s'agit, entre les deux, de formuler le problème comme un énoncé causal argumenté (construit par des représentations, des références et des procédures), avant de désigner, troisième étape du processus, la ou les solutions à mettre en œuvre. L'étape de *légitimation* désigne ainsi les débats qui ont pour objet l'instrumentalisation de l'action publique visant à réguler le problème. La dernière étape d'*institutionnalisation*, consiste à la reconnaissance de la situation par les pouvoirs publics et à l'instrumentation effective pérenne de l'action publique pour la réguler.

Les facteurs qui concourent au « passage réussi » d'une étape à l'autre sont difficilement généralisables. Ils peuvent s'analyser en appréhendant sur le temps long le processus de publicisation d'une question sociale précise, en identifiant les acteurs clefs, les stratégies déployées, les tournants majeurs et les logiques qui ont favorisé son aboutissement. Tout aussi difficile serait d'élaborer une théorie générale sur les freins qui « empêcheraient » le passage d'une *extériorisation* d'un besoin à l'*objectivation* d'un problème, de la *légitimation* d'une solution à son *institutionnalisation*. Tout au plus pourrions-nous ici souligner que pour faire l'objet d'une instrumentalisation de l'action publique, un *problème* et sa *solution* donnent lieu à des débats

14 J.-P. DE OLIVEIRA, « La communication publique comme support de légitimation et d'institutionnalisation des normes sociales: le cas de la prévention du sida », *Études de communication*, n° 48, 2017, p. 71-90.

souvent distincts quant à leur légitimité. Autrement dit, un « nouveau » champ d'intervention de l'État peut s'ouvrir à lui légitimement (et même unanimement) sans que ne s'épuisent les débats sur les instruments à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs visés.

Des pistes intéressantes sont cependant ouvertes, comme celles offertes par Jocelyne Arquembourg sur la question des antibiotiques, concluant que tout processus de publicisation ne peut aboutir sans « publics constitués¹⁵ ». Cela ne permet pas pour autant de déterminer les invariants qui concourent à mobiliser et à maintenir l'attention de ces publics, qu'ils soient scientifiques, associatifs, professionnels, médiatiques, etc. Mais elle offre ici un double intérêt. D'une part, elle a le mérite de montrer que des groupes organisés, disposant d'un capital social et culturel leur permettant d'accéder à l'espace public (c'est le cas des scientifiques qui ont été à l'origine de la publicisation liée à la question des antibiotiques), ne suffisent pas à pérenniser ces publics (y compris quand ils sont constitués de leurs pairs) et surtout à l'élargir, pour faire aboutir l'*extériorisation* d'un *besoin* à l'*institutionnalisation* d'une réponse politique. D'autre part, elle concourt à renforcer, avec d'autres contributions, le postulat central adopté ici, à savoir que d'autres « publics » ne voient pas dans l'*institutionnalisation* des normes sociales le résultat d'un processus de publicisation long porté par des acteurs sociaux mais l'aboutissement d'un volontarisme étatique, les pouvoirs publics s'appropriant les effets d'un continuum de mobilisations passées en marge des institutions politiques¹⁶. Cependant, cette appropriation par l'État donne au problème posé et à la légitimation des solutions proposées, une visibilité telle, qu'il concourt ainsi à former d'autres « publics » constitués qui adhèrent aux termes des débats ou au contraire re-problématisent l'objet des débats.

À cet égard, Daniel Cefaï et Dominique Pasquier rappellent que l'émergence d'un problème public « va de pair avec la constitution de versions alternatives de description ou d'action, autour desquelles s'agrègent des camps rivaux devant des auditoires: le public se configure dans un théâtre de positions qui unit ces différents éléments, dans les opérations qu'accomplissent ses spectateurs, ses protagonistes, ses antagonistes et dans les conséquences qu'elles auront pour d'autres personnes, au-delà des

15 J. ARQUEMBOURG, « L'antibiorésistance en France, du risque à la menace pour la santé publique. Analyse d'un processus inachevé de constitution d'un problème public », *Questions de communication*, n° 29, 2016, p. 29-47.

16 J.-P. DE OLIVEIRA, « La communication publique à l'appui d'une stratégie de repositionnement de l'État dans l'espace public. Le cas de la lutte contre le sida et de la question homosexuelle », *Questions de communication*, n° 26, 2015, p. 235-255.

lieux et des moments de leur avènement¹⁷». Il en résulte différentes façons de faire et, comme le précisent Louis Quéré et Cédric Terzi, d'autant de publics mobilisés: «toute expérience, pour autant qu'elle est intelligible, peut être dite publique, au sens où elle ne peut se structurer, revêtir une forme intelligible et donc être observée et décrite en tant que telle, que si elle incorpore des médiations publiques¹⁸». Les différentes étapes d'un processus de publicisation impliquent donc des participants, une situation problématique et un environnement. En l'occurrence dans ce chapitre: les publics ordinaires, le risque climatique et les territoires de montagne.

La constitution des publics

La notion de publics ordinaires renvoie ici à une composante de ce que Cédric Terzi définit comme l'expérience ordinaire de la publicité, celle «dont nous faisons l'expérience dans les situations les plus ordinaires de notre vie quotidienne» et qui donne «à la publicité de problèmes particuliers et à l'expérience que des agents en ont faite dans leurs activités ordinaires¹⁹». Plus précisément, les publics ordinaires évoquent les individus qui n'ont pas participé «directement» au processus de publicisation d'une question socio-politique, notamment au travail de définition initiale de la situation problématique, voire même qu'ils n'en ont été les «cibles» (en tant que «public visé») qu'au moment de leur *institutionnalisation* – de fait, ils n'ont pris conscience de la constitution du problème en problème public qu'au moment où l'État lui a donné sa plus forte visibilité sans l'espace public. Cela n'implique pas pour autant qu'ils ne soient pas sensibilisés à la question avant même qu'elle ne soit institutionnalisée mais suggère qu'ils n'ont pas suivi, ou alors de très loin, les débats et les différentes étapes qui ont conduit de l'*extériorisation d'un besoin* à l'*institutionnalisation* d'une régulation. À cet égard, nous sommes tous potentiellement des publics ordinaires. Ce qui nous intéresse en analysant la question du dérèglement climatique au prisme des expériences ordinaires, c'est de se saisir la perspective des individus qui ne prennent pas part activement aux débats publics ou aux mobilisations collectives, ceux qui peuvent être spectateurs ou témoins dans la situation, plutôt que de participer au renforcement de leur légitimité ou de leur délégitimation en les écartant a *priori* de l'expérience publique et

17 D. CEFÁI et D. PASQUIER, *Les sens du public: Publics politiques, publics médiatiques*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003, p. 20.

18 L. QUÉRÉ et C. TERZI, «Pour une sociologie pragmatiste de l'expérience publique», *SociologieS*, 2015.

19 C. TERZI, «L'expérience constitutive des problèmes publics. La question des "fonds en déshérence"», *Le public en action, Usages et limites de la notion d'espace public en sciences sociales*, BARRIL Claudia et al. (dir.), Paris, L'Harmattan, 2003, p. 25 et p. 44.

du processus de problématisation. Louis Quéré et Cédric Terzi rappellent en effet que « l'expérience publique n'est pas réservée aux seuls participants, mais qu'elle est susceptible d'être « eue » de diverses manières²⁰ ». C'est à ces différentes manières et modalités de l'attention publique qu'on s'intéresse dans ce chapitre, c'est-à-dire au point de vue des individus qui ne sont pas « en première ligne » du problème, ceux qui n'occupent pas de fonction associative ou professionnelle sur leur territoire qui puisse « biaiser » la formulation d'énoncés causaux relatifs au risque climatique et les solutions à y apporter. Autrement dit, les élus ou les administratifs de la mairie, les guides de montagnes, les gardes de la réserve naturelle, les membres d'association environnementale ou patrimoniale, ou la direction des remontées mécaniques ; tous les individus dont la fonction, le mandat ou les activités professionnelles sont liés de près à la prospective du développement de leur territoire ou aux enjeux saisonniers, ne relèvent pas, ici, des publics ordinaires. Dans cette perspective, les publics ordinaires ne sont pas définis (donc analysés) à partir de déterminants socio-professionnels, mais au prisme de leurs expériences du risque climatique et de leur inscription territoriale en montagne qui les transcendent.

Or, dans une même situation problématique, un individu peut tour à tour être un participant actif (décideur politique, expert, activiste/militant, victime, etc.) dans l'espace public, un témoin ou un spectateur dans des espaces confinés, chacune de ces perspectives pouvant elle-même revêtir plusieurs formes et s'inscrire de façon plus ou moins différenciée dans des territoires et des temporalités spécifiques. Ainsi, une partie des processus de problématisation « se font en dehors de nous et sans notre concours ; nous pouvons les faire nôtres, les relayer dans nos conversations, les contester, les dénoncer, prendre parti lorsqu'ils sont conflictuels²¹ ». Une limite à ce choix méthodologique est donc que ces personnes que nous avons exclues des publics ordinaires, n'ont pas pour autant participé à l'*extériorisation* et à l'*objectivation* du problème au point de devenir des « propriétaires » du problème (en tant que décideur local, d'expert ou de militant). Mais ils ont été d'une certaine façon « acculturés » à la formulation de ceux-ci. C'est pourquoi nous avons privilégié des enquêtes auprès de ceux qui exercent des fonctions éloignées de missions liées à la prise de décision stratégique ou à la préservation de l'environnement, quand bien même seraient-ils impactés par les enjeux du changement climatique (comme dans les commerces dont le chiffre d'affaires reste dépendant de l'afflux touristique). Les entretiens menés avec ces publics ordinaires ont démontré qu'ils n'avaient pas participé

20 L. QUÉRÉ et C. TERZI, « Pour une sociologie pragmatiste de l'expérience publique », *op. cit.*

21 *Ibid.*

à l'*extériorisation* d'un besoin ni à son *objectivation* en tant que *problème*. Nous pouvons d'ailleurs d'ores et déjà souligner que, sur les deux territoires d'enquête, le *problème* est plus *problème* ailleurs qu'au niveau local, du fait que l'enneigement est toujours meilleur que dans d'autres stations. Ils sont en tout cas, à différentes échelles, sensibilisés au *problème*, et suivent de près ou de loin, les débats qui animent les étapes de *légitimation* et d'*institutionnalisation*.

La constitution d'un environnement

Les scientifiques de toutes disciplines multiplient les programmes de recherche financés par les autorités publiques afin de prévoir les conséquences de ce dérèglement climatique sur la biodiversité, la population humaine et ses activités économiques, imaginer et construire leur résilience, co-construire les bons comportements à adopter pour s'adapter. Ce chapitre est d'ailleurs issu du travail réalisé par les auteurs impliqués pendant trois années dans l'un de ses projets de recherche interdisciplinaire. Deux territoires sont mobilisés, A et B, tous deux situés en fond de vallée alpine :

Bien qu'imprévisibles, les processus de publicisation peuvent toutefois être soumis à l'enquête empirique afin d'analyser les manières dont les individus font face à des situations problématiques, les élucident et les résolvent ou non. Pour Stéphane Tonnelat et Cédric Terzi, plusieurs aspects peuvent être ainsi observés et décrits :

en première instance, toute publicisation implique la formation d'un environnement associant à la fois des lieux physiques et des sphères communicationnelles. En deuxième lieu, ce processus associe des personnes qui ne sont pas nécessairement co-présentes, mais dont les foyers d'attention convergent autour d'une situation indéterminée ou douteuse (...). Le troisième aspect du processus est la problématisation de cette situation, c'est-à-dire l'élucidation de ses tenants et aboutissants²².

Pour ce faire, le chercheur ne doit pas tomber dans l'écueil de problématiser lui-même le risque climatique selon le cadrage institutionnalisé auquel a abouti la mobilisation sur le temps long des différents acteurs (scientifiques, journalistes, environnementalistes, politiques, etc.) dans le processus de définition de ce risque en tant que problème public. Plutôt que de naturaliser ce problème, il s'agit au contraire de rouvrir un espace public *a priori* clôturé, en partant de l'expérience vécue du problème par les publics ordinaires pour comprendre comment se façonne le décalage entre les

22 S. TONNELAT et C. TERZI, « Espace public », *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, CASILLO Ilaria et al. (dir.), Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013.

institutions et les « réalités sociales » éprouvées. Cela implique une double posture de recherche.

La première de ces postures est celle d'une distanciation vis-à-vis du problème posé comme des solutions envisagées. Il s'agit d'abandonner une approche normative qui considérerait par essence comme légitime le problème reconnu et défini par la politique institutionnelle ainsi que les réponses qu'elles apportent en termes de politiques publiques. Dis autrement, il s'agit de questionner les publics ordinaires afin de déterminer dans un premier temps si le problème posé est considéré par eux comme l'objet légitime d'une attention publique et les solutions qu'ils considèrent comme étant les plus à même de résoudre le problème le cas échéant – en les mettant en perspective avec les analyses du cadrage institutionnel lié à une dépolitisation du sujet présenté *supra*. La deuxième posture, corollaire de la première, relève du refus d'une approche prescriptive dans la situation problématique. En tant que chercheurs, nous sommes aussi simultanément des participants au problème et, en ce qui relève des sujets liés au dérèglement climatique, *a minima* ciblés également en tant que publics ordinaires à défaut d'être plus engagés. De fait, il peut, volontairement ou non, de par le fait même d'interroger les publics ordinaires sur ces sujets, induire une forme de sensibilisation ou concourir à la légitimation du problème posé. Dès lors, nous avons veillé à mettre en place une méthodologie qui atténue tant que faire se peut les effets d'une telle démarche, à plus forte raison dans le cadre d'une recherche en partie opérationnelle financée par une institution européenne qui participe aux contours du problème posé et aux solutions à privilégier.

Problème climatique, enjeux publics et territoires de montagne

Plutôt que de décrypter la carrière du problème climatique dans l'espace public et ses modalités de prise en charge par les institutions²³, notre analyse se focalise sur les « luttes définitionnelles » du problème permettant son appropriation par les publics ordinaires face à l'imposition de cadrages spécifiques visant à conserver la maîtrise de sa définition et les solutions proposées pour y répondre²⁴. Pour ce faire, nous nous intéressons ici à la pluralité des modalités de l'attention publique et au pluralisme de l'expérience en lien avec le dérèglement climatique, chacune de ses formes participant à son échelle et dans son espace au processus de re-problématisation des enjeux des territoires de montagne face à la situation problématique. Dans

23 J.-B. COMBY, *La Question climatique. Genèse et dépolitisation d'un problème public*, *op. cit.*

24 C. GILBERT et E. HENRY, « La définition des problèmes publics : entre publicité et discrétion », *Revue française de sociologie*, vol. 53, n° 1, 2012, p. 35-59.

cette perspective, nous avons d'abord interrogé les publics ordinaires sur les enjeux des territoires de montagne de façon générale, afin d'identifier les *besoins* qu'ils extériorisaient « spontanément²⁵ ». Cette première phase de l'entretien nous a permis de faire émerger la formulation d'un *problème* et de *solutions* qu'ils proposent pour y répondre. La deuxième phase abordait en revanche le sujet explicitement et nous a permis de relever leur positionnement par rapport à l'*objectivation* du *problème* lié au dérèglement climatique et de le mettre en perspective avec les *besoins* qu'ils ont exprimés « spontanément ».

L'extériorisation d'une situation problématique

Les données recueillies au cours de notre enquête soulignent deux préoccupations majeures qui appellent l'attention et la régulation des pouvoirs publics locaux : le renouvellement démographique et le maintien de la vie sociale, d'une part ; le développement de l'attractivité du territoire et le maintien des flux touristiques, d'autre part. Cette problématisation des enjeux par les publics ordinaires n'a rien d'unanime entre les deux territoires de l'enquête. Les perspectives divergent car cette problématisation s'ancre à travers les expériences vécues par les publics, elles-mêmes façonnées par la matérialité des territoires et leurs spécificités ; mais aussi car cette problématisation s'inscrit dans un temps propre à la temporalité du problème public fluctuant elle aussi en fonction de son espace d'inscription. Autrement dit, ce processus implique « le devenir public de trois aspects complémentaires : un environnement, un ensemble de personnes et une situation problématique²⁶ ». Ainsi, le renouvellement démographique est plus objet de préoccupation sur le territoire A du fait d'une population quatre fois moins importante que sur le territoire B et d'une menace à court terme de la fermeture de l'école municipale :

« dès qu'il y a plus d'école, ça se vide » (A3)

« t'as le risque de voir mourir la commune ici. Plus d'enfants, pour moi, c'est la fin, la fermeture de l'école, ça serait foutu » (A7)

« [...] il y a une menace de fermeture de classe et ça, c'est dramatique. Le problème, c'est qu'il n'y a pas de naissance parce qu'il n'y a pas de jeunes couples qui viennent s'installer et travailler, le problème, il est là, hein, c'est un problème global » (A13)

Mais sur le territoire B, se manifeste aussi clairement le *besoin* que de nouveaux ménages puissent s'installer pour endiguer le vieillissement de la population, l'occupation trop sporadique des résidences secondaires et

25 Nous leur avons notamment demandé en début d'entretien comment ils voyaient leur commune dans 10 ans, ce qu'il fallait selon eux changer ou au contraire préserver.

26 S. TONNELAT et C. TERZI, « Espace public », *op. cit.*

redynamiser la vie sociale ; un sentiment général que résume bien cet extrait d'un entretien mené avec A4 (« j'ai bien peur que ça devienne un village un peu... vieillissant... et beaucoup de résidents secondaires et... pour ça, ça fait un peu peur »). Ce *besoin* renvoie à un problème clairement exprimé comme celui du prix des terrains constructibles et de l'immobilier, comme sur le territoire B :

« [les gens] ont du mal à se loger. Le prix de l'immobilier pour l'habitant devient exorbitant. Au bout d'un moment, la nouvelle génération, elle est contrainte d'aller vivre ailleurs » (B2)

« il faudrait qu'on puisse continuer à garder nos jeunes ici et pour les appartements et tout, il n'y a pas grand chose non plus » (B3)

Une différence entre les territoires A et B réside dans la prédominance du *besoin* exprimé. Sur le premier, les publics ordinaires ont tendance à davantage souligner la nécessité d'une régulation par les élus locaux que sur le second territoire. Ils ont aussi milité pour que l'accès au réseau internet soit de meilleure qualité afin de favoriser le télétravail. Pour le territoire B, c'est le maintien et le développement de l'activité touristique qui permettra aux jeunes de gagner suffisamment leur vie pour s'installer sur le territoire. Cependant, la traduction de ces *besoins* en termes de *problème* reste sensiblement la même pour les publics ordinaires des territoires A et B : l'accessibilité au foncier et à l'emploi, y compris dans le territoire A :

« Si je suis optimiste, on continuera à vivre du tourisme et il y aura un... un renouvellement de la population, c'est-à-dire la jeunesse reprendra des affaires ou créeront des affaires, toujours dans le tourisme » (A14).

Sur l'accessibilité au foncier, les solutions proposées sont vagues, sinon que la commune doit favoriser la construction de logements, non pas « sociaux », mais à loyers encadrés. Sur le maintien de l'activité touristique, les solutions proposées sont générales mais plus précises, et peuvent être catégorisées en trois grandes orientations :

- Une orientation fondée sur le progrès technologique : il s'agit de développer l'accessibilité aux stations par les transports ou de développer la fabrication et l'utilisation de neige artificielle.

« Est-ce qu'ils font le maximum ? Parce que là, c'est vrai que l'hiver, c'est surtout le ski. Est-ce qu'ils développent assez ? Est-ce que c'est assez ? » (A3)

« Les constructions, hein, il faut que ça se développe, je ne suis pas contre le développement de la station vu qu'on vit essentiellement du tourisme » (B12)

- Une orientation fondée sur la diversification des équipements : il s'agit de développer des activités sur les territoires de montagne qui ne soient pas tributaires de l'enneigement et pourraient inciter

les «familles» à choisir la montagne comme destination de leurs vacances en été, voire en hiver, pour celles dont les infrastructures liées au ski ne constituent pas un critère principal de sélection.

«Les touristes viendront quand même profiter de l'air pur de la montagne [Pendant] des périodes de beau, peut-être, on jouera au tennis au lieu de faire du ski, on organisera des balades. Je ne sais pas faudra inventer quelque chose» (B16)

«Faudrait qu'il y ait d'autres trucs. Je sais pas ce qu'on pourrait faire à côté mais, déjà, à côté, au niveau du ski, essayer de faire un snowpark, faire des petits trucs comme ça... Après, pour l'été, peut-être faire un plan d'eau...» (A16)

- Une orientation fondée sur la mise en avant de la nature et de l'authenticité: il s'agit de refonder l'activité économique sur un tourisme «vert», en misant sur les réserves naturelles et le patrimoine. «je vois un village qui sera davantage tourné vers des valeurs écologiques que vers... euh... l'industrie du ski et d'autres activités de loisirs pratiquées actuellement. Mais ça sera toujours un village qui va être tourné vers le tourisme parce qu'on n'a pas d'autres industries» (B7)

La re-problématisation du risque climatique: une remise en cause de la globalisation néolibérale

Dans cette première phase de l'enquête, le dérèglement climatique n'apparaît pas aux premiers abords comme un *problème* soulevé par les publics ordinaires. Ces derniers ne formulent en effet pas «spontanément» leurs *besoins* en termes d'enjeux publics qu'ils présentent comme ayant un lien de cause à effet direct avec le dérèglement climatique. Cependant, lorsque nous avons dans la suite des entretiens évoqué avec eux ce *problème* sans que ne soit fait dans le déroulé de celui-ci un lien explicite avec les enjeux soulevés par les interrogés²⁷, ce lien leur est apparu comme une évidence. Les personnes interrogées identifient alors systématiquement le *problème* du dérèglement climatique au regard et à partir de leurs expériences vécues sur le territoire, comme en témoignent ces extraits significatifs de l'ensemble des réponses obtenues :

«Vous voyez, par exemple, là, on est au mois de mai, il y a des matinées où il fait 2 degrés en fond de vallée, ce n'est pas du tout normal» (A11).

«On le voit déjà ici. Je vois, cette année, moi je nourris les oiseaux, là, presque pas d'oiseaux! Pas d'oiseaux, les insectes on ne les a pas encore bien vus» (A19)

27 Nous avons simplement annoncé passer à la thématique suivante et demandé ce qu'évoquait pour eux le changement climatique.

«Ah bah la fonte des glaciers, ça, c'est la première des choses, c'est ce qu'on voit le plus [c'est effectivement un indicateur qui nous a été le plus cité]» (B3)

«C'est... quand on mange en tee-shirt manches courtes le soir à l'extérieur sans polaire parfois, c'est voilà... ce sont des choses qui ne sont pas arrivées ici avant» (B10)

En éprouvant le risque climatique dans leurs expériences, les publics ordinaires formulent alors le *problème* comme un énoncé causal argumenté, en ce que les *besoins* extériorisés précédemment soulevés représentent en effet un *problème* fondé à devenir un objet de discussion publique. Ainsi, lorsqu'est évoqué l'«impact» du changement climatique à l'échelle de leur territoire, c'est l'«impact» économique qui est mis en avant. En ce sens, il y a bien convergence entre les *besoins* exprimés en termes de maintien du social et de l'activité économique : «s'il y a plus de neige l'hiver, l'économie en prend un sacré coup. C'est vrai que c'est l'économie du village» (A3), «il faut être vachement vigilant parce qu'on est surtout une station de ski du point de vue touristique et économique...» (B5). La question du dérèglement climatique est donc envisagée en tant que *problème*, mais davantage pour ses conséquences socio-économiques qu'environnementales. Ce qui est désigné comme un *problème* climatique ne revoie donc pas une situation univoque et cette différenciation de problématisation n'est pas sans effet sur le processus de publicisation, d'autant plus si l'on prend en considération les jeux d'échelles territoriales. Ainsi, le *problème* climatique est de «nature» assez différente selon qu'on le considère comme un *problème* relevant de la mise en œuvre rationnelle par la politique institutionnelle d'une «bonne» gouvernance mondialisée du risque climatique, comme un *problème* essentiellement territorialisé relevant des pratiques des publics ordinaires en faisant l'expérience ou comme un *problème* relevant de ce «doublement de réalité» entre un processus de gouvernance mondiale et des réalités socio-politiques complexes et multiformes lui échappant en très grande partie. De même, le *problème* climatique change selon qu'on le considère comme un problème de risque environnemental menaçant la biodiversité, comme un problème de risque économique concernant la continuité des activités et la résilience des territoires de montagne ou comme un problème de risque économique remettant en cause la globalisation néolibérale

Dès lors, explique Claude Gilbert et Emmanuel Henry, «ce qui s'impose comme un problème apparaît comme le lieu de rencontre entre diverses définitions qui, selon la façon dont elles s'agrègent, pèsent sur sa constitution ou déterminent sa 'structure'²⁸». Sur les territoires enquêtés,

28 C. GILBERT et E. HENRY, «La définition des problèmes publics : entre publicité et discrétion», *op. cit.*, p. 40.

un degré d'accord sur la définition qu'il convient de donner à la situation problématique du risque climatique est observable: le *problème* apparaît comme étant principalement lié au *problème* du maintien de l'activité économique et inversement plutôt que selon un cadrage strictement environnemental sans pour autant que celui-ci soit totalement absent. Au-delà de la hiérarchisation de ces cadrages se redéployent par la même occasion les spécificités territoriales. Les publics ordinaires du territoire A sont par exemple moins inquiets des répercussions du dérèglement climatique sur leur activité touristique: d'abord parce qu'ils estiment avoir un enneigement plus important qu'ailleurs et ensuite parce qu'ils ont une activité touristique estivale très soutenue également. Ils sont plus inquiets du maintien de la vie sociale par l'accessibilité au foncier, même si, sur le long terme, l'*objectivation* du problème du changement climatique est reconnue et exprimée en des termes socioéconomiques proches que sur le territoire. Par ailleurs, que ce soit sur le territoire A ou B, la « menace » est ressentie comme moins forte que sur d'autres territoires de montagne: « on a toujours plus d'enneigement ici que dans les autres stations », résumerait ce qui ressort clairement de nos enquêtes.

Pour autant, le dérèglement climatique à long terme est envisagé comme un *problème* à anticiper à travers différentes solutions évoquées. Les publics ordinaires de nos deux territoires d'enquête ne remettent en effet pas en question l'*objectivation* du changement climatique en tant que *problème*: leurs expériences ordinaires, fondées sur la perception sensorielle des variations de température, de l'enneigement de « leurs » montagnes et des décalages des saisons (et, à la marge, sur l'appréhension d'un changement de biodiversité) font que nous n'avons pas recueilli de discours pouvant être qualifiés de « climato-sceptiques » – tout au plus des réserves sur le fait que l'évolution climatique est irréversible et qu'elle n'est pas circonscrite à un cycle, comme il a pu y en avoir tout au long de l'histoire de l'humanité. En revanche, l'*objectivation* donne lieu à une reformulation du problème en termes d'enjeux économiques pour le territoire et moins environnementaux. Autrement dit, l'*objectivation* est renforcée auprès des publics ordinaires par une convergence entre les *besoins* de ceux-ci au sein de leur territoire et ceux qui cadrent l'*objectivation* du changement climatique en tant que *problème public*. De fait, les solutions envisagées ne sont pas appréhendées de la même manière selon qu'elles coïncident ou pas avec ces *besoins* et, donc, selon qu'elles sont débattues au niveau local ou au niveau global.

Problème climatique, luttes définitionnelles et re-politisation

L'apparente homogénéité publique de la définition d'un *problème* dépend du degré d'accord sur la définition qu'il convient de donner à une

situation. Claude Gilbert et Emmanuel Henry rappellent qu'elle « n'est jamais totale puisque plusieurs définitions d'un problème coexistent constamment, certaines pouvant être qualifiées de dominantes et s'accommodant d'autres définitions complémentaires, concurrentes, voire contradictoires²⁹ ». Cette apparente homogénéité ne doit donc pas occulter que les dynamiques de problématisation et de publicisation n'ont rien d'unanime, y compris à propos du risque climatique. Même si l'intensité des confrontations peut-être très variables selon les territoires et plus ou moins confinés à des espaces discrets ou des arènes spécialisées, des perspectives divergent et s'affrontent systématiquement. Les processus de définition sont ainsi, de diverses manières, une façon pour les publics de s'approprier le *problème*, donc une source d'enjeux pour ces derniers : « qui dit publicité dit pluralité et conflictualité. Un public est une communauté politique dont l'unité s'ordonne autour d'enjeux de division et de conflit³⁰ ». Dans cette perspective, le *problème* climatique est par essence composite car traversé par différentes définitions pouvant elles-mêmes permettre d'engager d'autres formes de politiques publiques.

La dé-légitimation du problème et des solutions instituées

En France, le risque climatique est devenu un problème public de premier ordre au début des années 2000 sous l'effet des logiques déployés par l'État pour s'en saisir³¹ dans un contexte singulier de gouvernance mondiale de celui-ci. Toutefois, cette étape d'institutionnalisation du problème ne marque pas *a priori* l'aboutissement du processus de publicisation. Elle tend certes à faire d'une question, portée par des groupes sociaux spécifiques dans un premier temps, un problème d'intérêt général qui concerne l'ensemble du corps social mais elle ne s'accompagne pas systématiquement d'une « clôture » des débats qui ont objectivé et légitimé un problème et ses solutions : la visibilité donnée par les pouvoirs publics à un *problème* peut au contraire mobiliser des groupes sociaux, tenus en marge du processus de publicisation, pour remettre en question la problématisation d'un besoin, reformuler les termes du problème et les solutions envisagées. Processus erratique, donc, comme nous l'avons souligné, la publicisation d'une question socio-politique peut donner lieu à des « va-et-vient » entre les différentes étapes, notamment entre celle d'*objectivation* et de *légitimation / institutionnalisation*, tant les réponses à un problème en termes de régulation

29 *Ibid.*

30 D. CEFALI, « Publics, problèmes publics, arènes publiques... Que nous apprend le pragmatisme ? », *Questions de communication*, vol. 30, n° 2, 2016, p. 36.

31 J.-B. COMBY, « La contribution de l'État à la définition dominante du problème climatique », *Les Enjeux de l'Information et de la Communication*, n° 10/1, 2009a.

par les normes (sociales et juridiques) sont inépuisables, jamais figées, et porteuses de valeurs auxquelles peuvent s'opposer d'autres valeurs. Ainsi en est-il par exemple des débats entre ceux qui privilégient des normes de régulation répressives à d'autres qui favorisent l'auto-contrainte ou encore l'incitation et la sensibilisation pour lutter contre le dérèglement climatique et ses effets.

Dans ce débat, l'État français a fait le choix d'un registre de politique publique ajusté aux logiques managériales de l'action publique et désignant les individus comme responsables du problème à qui il faut faire admettre la nécessité et la possibilité de modifier leur comportement³². En pratique, cette politique publique se traduit par la mise en place, sous l'égide du Ministère de l'environnement et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEM) notamment, d'une série de dispositifs essentiellement fiscaux dont l'objectif est d'inciter des individus désormais « informés, exigeants et responsables » à revoir leurs pratiques de déplacements, d'achats, de chauffage, etc. Jean-Baptiste Comby souligne que ces dispositifs incitatifs de la responsabilité individuelle sont révélateurs d'une appréhension politiquement située de l'action publique pour autant susciter de fortes conflictualités : « ils ne se montrent guère discutables et rencontrent peu de résistances, sans doute parce que non seulement ils froissent peu d'intérêts organisés, mais encore parce qu'ils correspondent aux manières de faire et de penser des agents de l'État disposés à inscrire l'action publique dans les logiques du marché³³ ». Ainsi, l'*institutionnalisation* d'un problème public donne à voir la formulation d'un problème et des réponses à y apporter selon des logiques institutionnelles, celles des administrations publiques et de leurs contraintes politiques. En ce qui concerne le dérèglement climatique (mais sur beaucoup d'autres questions également), elle s'appuie également sur les relais locaux pour instrumentaliser l'action publique au niveau de leur territoire, en fonction des spécificités qui le traverse. De fait, l'*institutionnalisation* de la question du risque climatique au niveau national réactive, au niveau local, les étapes du processus de publicisation de la question environnementale, cadré par des contraintes et des formulations étatiques.

L'enquête menée révèle que le risque climatique est appréhendé en premier lieu au niveau du développement de nos deux territoires comme un problème en termes d'enjeux économiques. Ce lien, souvent évacué au niveau national, redevient de façon très tangible à l'échelle locale ; la décentralisation des responsabilités au niveau territorial renvoyant à des logiques économiques qui obligent les collectivités à opérer des choix. Il est

32 *Ibid.*

33 *Ibid.*, p. 4.

ainsi difficile de dissocier l'orientation fondée sur les progrès technologiques avec les réductions de dépenses publiques imposées aux collectivités en même temps que se réduisent leurs recettes. Difficile également de diversifier les équipements sans faire des choix budgétaires qui sacrifient, par exemple, l'investissement dans le logement. Et, enfin, de favoriser un tourisme local fondé sur le patrimoine en s'assurant qu'il permettra de collecter des ressources propres à répondre aux *besoins* exprimés par les publics ordinaires (en d'autres termes, à égaliser les mêmes recettes à l'échelle de la commune que celles dégagées par les activités liées au ski alpin). De fait d'un besoin de maintien de l'emploi, de social et de services sur la commune, la question du dérèglement climatique est donc appréhendée avant tout comme une question politique et économique, qui appelle des arbitrages qui seront faits au niveau de la commune, ou à des échelons supérieurs, de l'intercommunalité à la préfecture. Cette (re)définition territorialisée du risque climatique en termes de problème économique cohabite toutefois avec une définition, certes plus discrète sur lesdits territoires, en termes de problèmes environnementaux. Cette dernière définition est pourtant celle sur laquelle s'appuie l'action publique de l'État et à travers laquelle un grand nombre d'acteurs se réfèrent en pratique au plan territorial. Sont envisagées ici des mesures incitatives pour des changements de pratiques qui seraient efficaces comme les aides à l'isolation, l'interdiction du chauffage à bois et des aides pour son remplacement, etc. ce qui rejoint également la question de leur soutenabilité économique et du financement de ces mesures³⁴. Et cela renvoie également à la question de la *légitimation* des solutions envisagées pour répondre au problème climatique: des solutions qui se fondent sur la responsabilisation individuelle et d'autres qui se fondent sur la responsabilité collective.

Les jeux d'échelles territoriales et de re-politisation

Une fois territorialisées, ces deux définitions du problème climatique apparaissent donc « sous tension », bien que l'une soit institutionnellement plus stabilisée du fait qu'elle relève du cadrage dominant construisant « une représentation, une image de la réalité sur laquelle on eut intervenir³⁵ ». Lorsque s'opère une convergence, se posent des interrogations plus larges sur le maintien des activités vitales à la « survie » du territoire, à sa vulnérabilité et son potentiel de résilience dans un contexte de dérèglement climatique marqué. Ces enjeux varient surtout en fonction de la sensibilité des personnes interrogées à la question environnementale de façon générale

34 *Ibid.*

35 P. MULLER, *Les politiques publiques*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003, p.63.

mais également, il faut le souligner, aux intérêts qu'ils peuvent tirer de leur capital social et immobilier selon que la commune oriente leur territoire vers un tourisme culturel et patrimonial ou lié aux loisirs du ski. Dans tous les cas, l'offre de sports de ski est considérée comme nécessaire pour l'attractivité du territoire, car il est le moteur touristique et économique. « Un problème peut donc avoir (parfois simultanément) diverses formes d'existence, connaître des métamorphoses dès lors que différentes définitions peuvent cohabiter³⁶ ». Elles renvoient également à la question de la *légitimation* des solutions envisagées pour répondre au problème climatique : des solutions qui se fondent sur la responsabilisation individuelle (niveau micro : changement de pratiques, intériorisation de nouvelles normes de conduite, éducation à celles-ci dans l'entourage...) et d'autres qui se fondent sur la responsabilité collective (niveau macro : entendu ici comme incluant la régulation d'organisations au niveau national, voire international).

L'enquête révèle une différence notable entre les territoires A et B vis-à-vis de la *légitimation* des solutions proposées au niveau global. Celle-ci porte précisément sur les niveaux de responsabilisation et interroge en cela le cadrage étatique s'accompagnant « d'un travail symbolique qui consiste à rendre difficilement contestable l'imputation de responsabilité aux comportements individuels³⁷ ». Les publics ordinaires interrogés sur le territoire A ont beaucoup plus mis en avant cette responsabilité individuelle face au risque climatique. Autrement dit, c'est à l'échelle des changements de pratiques individuelles qu'une solution « efficace » peut s'envisager :

« les politiques ont un rôle mais je pense que le rôle le plus important est celui que chacun tient lui-même [...] La vraie résolution du problème est individuelle, on ne le dit pas assez, on reporte tout sur le politique, l'organisation et la société mais ça a une limite » (A1)

« il faut qu'on en prenne tous conscience individuellement et il ne faut pas dire après “oui mais les grands groupes, les grandes entreprises” mais on est des petits grains de sable et si tous les petits grains de sable ils disent “ben aujourd'hui je prends mes légumes à l'AMAP plutôt que dans un supermarché qui fait venir des légumes du Chili, du machin, de tout ça”. On émet un avis politique [comme ça] » (A14)

« on s'aperçoit que maintenant toutes nos habitudes sont à revoir » (B7)

Ces réponses participent d'une interprétation « asociale » du monde social et en cela rejoignent la dynamique de dépolitisation du problème climatique –

36 C. GILBERT et E. HENRY, « La définition des problèmes publics : entre publicité et discrétion », *op. cit.*, p. 41.

37 J.-B. COMBY, « La contribution de l'État à la définition dominante du problème climatique », *op. cit.*, p. 9.

la plus visible d'ailleurs dans son traitement médiatique³⁸ : la mise en avant des conséquences au détriment des causes et le recours implicite à la catégorie des « activités humaines » qui de par sa dimension globalisante invisibilise la question des modes de production et de consommation dominants³⁹. Ces réponses correspondent en effet à la problématisation privilégiée par les acteurs « propriétaires » du problème climatique, c'est-à-dire aux contours de leur définition et des formes d'imputation de responsabilités qui lui sont liées (l'État). À cet égard, Claude Gilbert et Emmanuel Henry rappellent que les propriétaires d'un problème sont reconnaissables « surtout et essentiellement dans la capacité qu'ils ont à l'instruire, à imposer des modes de résolution avec les partages de rôles (et de responsabilités) que cela implique⁴⁰ ». Toutefois, il existe chez les publics ordinaires de ce territoire des points de vue, certes de façon moins marquée, refusant ce transfert de la charge de la résolution du problème ou pour le dire autrement considérant cette dimension au niveau « micro » comme inefficace si une régulation au niveau « macro » n'est pas opérée par des contraintes plus fortes. En revanche, sur le territoire B s'observe nettement une prédominance des discours ne pointant pas les responsabilités de chacun mais une autre définition du problème.

« [la solution] bah avoir une politique écologique cohérente. Ne pas surprotéger certains secteurs. Et encourager les citoyens à faire des efforts » (B9)

« Le pire, je pense, c'est de se dire qu'à l'échelle d'un territoire ou d'un pays on peut faire le plus d'efforts possible par pas polluer par exemple, et si y a deux tiers de la planète qui ne s'en préoccupe pas, on a l'impression de faire ça pour pas grand-chose » (B16)

« Moi je vais être beaucoup plus radical. Le phénomène de pollution c'est d'abord l'usine de X et ensuite les camions. Focaliser les gens sur le chauffage, ça, c'est le miroir aux alouettes. Alors oui faut poser une réelle discussion sur nos moyens de chauffage. Mais d'abord c'est l'usine [le problème qu'il faut régler]. Et ça, personne n'en parle, ça gêne du monde. C'est les industries, hein [en 1^{er}] et après oui, sensibiliser tout le monde au tri sélectif, le chauffage, les circuits courts de distribution » (B26)

38 J.-B. COMBY, « Quand l'environnement devient médiatique. Conditions et effets de l'institutionnalisation d'une spécialité journalistique », *Réseaux*, n° 157-158, 2009b, p. 159-190.

39 J.-B. COMBY, « L'individualisation des problèmes collectifs : une dépolitisation politiquement située » *op. cit.*

40 C. GILBERT et E. HENRY, « La définition des problèmes publics : entre publicité et discrétion », *op. cit.*, p. 45.

Ces réponses au problème soulignent un paradoxe par ailleurs déjà identifié par Jean-Baptiste Comby, à savoir que « l'individualisation dépolitisante du problème climatique bénéficie paradoxalement à ceux qui contribuent le plus au problème⁴¹ ». En ce sens, elles participent à la mise en discussion des prescriptions normatives pourtant présentées par la politique institutionnelle comme indiscutables et visant à le solutionner en s'appuyant sur la grammaire du marché. Autrement dit, cette critique ordinaire des publics contribue sur ces territoires de montagne à re-problématiser les enjeux du problème climatique déjà construits dans ce contexte de décalage entre les institutions et la « réalité sociale ». Cette re-problématisation participe alors d'une re-politisation du débat public. Les argumentaires mobilisés fabriquent en effet une représentation qui dés-universalise ces enjeux : ils ne concernent pas tout un chacun de façon équivalente. La responsabilité individuelle n'est même pas envisagée dès lors que les personnes interrogées considèrent ne pas influencer, par leurs pratiques, sur le dérèglement climatique ou bien qu'elles considèrent ne pas avoir le choix du fait d'un manque d'infrastructures ou de services (comme le fait de prendre sa voiture pour aller travailler). De fait, là aussi, la réponse au problème ne peut alors relever que du politique en ce qu'elle soulève d'abord et avant tout des choix collectifs et structurels touchant à l'orientation socio-politiques des sociétés néo-capitalistiques.

Conclusion

En ne problématisant pas *a priori* le risque climatique selon le cadre institutionnalisé auquel a abouti la publicisation de la question sur le temps long, l'enquête révèle une politisation de la question climatique par les publics ordinaires des territoires de montagne soumis à des enjeux de résilience du fait que leur économie repose essentiellement sur l'attractivité de leur station de ski et la saisonnalité. Ainsi, bien que la question climatique soit déjà « stabilisée » dans l'espace public et ait abouti à une dépolitisation politiquement située du problème, le renvoi aux échelons locaux pour la mise en œuvre de scénarios d'adaptation centrée sur les changements de pratiques individuelles, est également l'opportunité pour les acteurs publics locaux et leurs administrés de ré-ouvrir un espace public *a priori* clôturé et de re-problématiser la question. Cette re-problématisation est territorialement située, donc multiforme. Ce qui se joue est le devenir public de trois aspects complémentaires du problème climatique – un environnement, un ensemble de personnes et une situation problématique – et son processus de résolution politique en cours ou pouvant advenir selon les perspectives

41 J.-B. COMBY, « Dépolitisation du problème climatique. Réformisme, « et rapports de classe », Idées économiques et sociales, vol. 190, n° 4, 2017, p. 27.

envisagées. Ainsi, le décalage entre les institutions et les « réalités sociales » éprouvées à travers les expériences des publics ordinaires, mais aussi la façon dont ces derniers se saisissent de cette question à une échelle locale avec le cadrage institutionnel donné au niveau national et international pour ce problème, ont une portée politique.

Ces problématisations ordinaires de l'expérience publique interrogent le sens évident qui prédomine dans l'espace public, ébranle les certitudes instituées et questionne les valeurs admises. Dire, par exemple, que le problème climatique est lié à des incivilités environnementales, c'est-à-dire aux « mauvais » comportements individuels de certains publics revient à situer ce problème sur un plan moral (agir contre le dérèglement climatique, c'est bien se conduire), associer la résolution de la crise environnementale au respect des normes instituées (aussi critiquables soient-elles de par leur caractère politique situé) et faire porter la responsabilité sur « le » citoyen. Face à une telle définition dominante, Claude Gilbert et Emmanuel Henry indiquent qu'un reversement de perspective est toujours possible dans la carrière d'un problème public : « en mettant publiquement en cause un des points qui soutient cette définition, c'est l'ensemble de l'édifice qui est fragilisé, laissant potentiellement la voie plus ouverte à l'émergence d'une définition concurrente⁴² ». Ainsi, concernant le dérèglement climatique, l'enquête montre une requalification possible de ce *problème* en tant que problème global révélant les vulnérabilités structurelles des sociétés néo-capitalistes plutôt que comme un problème certes global mais focalisé sur ses dimensions environnementales à solutionner en s'appuyant sur la grammaire du marché. Cette requalification du problème tend par conséquent à s'échapper du paradigme dominant combinant lecture économique libérale et lecture environnementale jusqu'à en devenir contradictoire. Ainsi, le problème climatique diffère selon qu'on le considère selon une logique d'individualisation du problème, d'ordre environnemental, à traiter par des solutions individuelles ou selon une logique de socialisation insistant sur les causes collectives et les termes politiques du « modèle de société » en jeu. Dès lors, faire basculer le dérèglement climatique vers cette seconde définition conduit à faire de ce problème un problème avant tout politique touchant à des choix collectifs d'organisation sociale des sociétés contemporaines, d'ordre structurel. Cela conduit par conséquent à une redéfinition de l'ensemble du problème tel qu'il s'est constitué et institutionnalisé, contribuant simultanément à rendre inaudibles les modalités de traitement antérieures du problème (dépolitisation du problème par la responsabilisation individuelle) de par la délégitimation des solutions proposées désormais

42 C. GILBERT et E. HENRY, « La définition des problèmes publics : entre publicité et discrétion », *op. cit.*, p. 41.

jugées comme inadéquates aux nouveaux enjeux publics soulevés. S'observe alors une confrontation entre plusieurs définitions du problème public et de ses enjeux, elles-mêmes porteuses d'interprétations et d'orientations normatives dissimilaires⁴³. La constitution du problème donne à voir différents problèmes ou différentes manières de voir les « mêmes » problèmes, eux-mêmes reflétant la diversité des positions sociales et idéologiques jusqu'alors invisibilisées ou circonscrites aux marges du débat public.

Ainsi plutôt que « de cautionner la marchandisation accrue des politiques environnementales et de restreindre le spectre du politisable », prendre en compte ces problématisations de l'expérience publique ordinaire permet d'interroger le gouvernement des structures sociales ainsi que la dimension toujours conflictuelle de l'organisation socio-politique et des rapports sociaux⁴⁴. Autrement dit, ces problématisations du risque climatique en territoire de montagne transforment la crise environnementale en une crise politique interrogeant la légitimité et le fonctionnement du consensus démocratique sur lequel repose l'ordre social institué. Cette politisation du problème climatique re-problématise la légitimité des solutions institutionnalisées :

le débat se déroulant à l'intérieur du cadre des raisonnements implicitement légitimes est éclipsé par celui portant sur le cadre lui-même. Et le regard sur la politisation change. Ce qui semblait politisé devient relativement consensuel. Ceux qui semblaient opposés deviennent relativement d'accord sur l'essentiel. Les lignes de démarcation se déplacent et avec elles, le questionnement⁴⁵.

Cependant, selon l'enquête réalisée, cette transformation reste partielle sur les territoires de montagne, car encore soumise à des logiques de publicité peu marquées, encore moins à des logiques de mobilisations collectives s'affrontant aux acteurs « propriétaires » du problème climatique. Mais elles existent bel et bien à travers les pratiques ordinaires des publics, dans les façons dont ils éprouvent les situations problématiques engendrées par le risque climatique. De même, cette re-problématisation du problème en problème collectif (et non individuel) n'est pas (encore) accompagnée par une dynamique d'*objectivation* visant à faire accepter par des individus ou des groupes sociaux élargis que ces *besoins* soulèvent un problème fondé – le « modèle de société » en jeu – à devenir un objet de discussion.

43 M. CHAMBRU, « Santé, environnement et nucléaire : trajectoires et temporalités des mobilisations collectives », *Les nouveaux territoires de la santé*, I. PAILLIART (dir.), Londres, ISTE Editions, 2019.

44 J.-B. COMBY, « La politisation en trompe-l'œil du cadrage médiatique des enjeux climatiques après 2007 », *Le Temps des médias*, vol. 25, n° 2, 2015b, p. 219.

45 *Ibid.*, p. 220.

BIBLIOGRAPHIE

- ARQUEMBOURG Jocelyne, «L'antibiorésistance en France, du risque à la menace pour la santé publique. Analyse d'un processus inachevé de constitution d'un problème public», *Questions de communication*, n° 29, 2016, p. 29-47.
- AYKUT Cihan Stepha et DAHAN Amy, «La gouvernance du changement climatique : anatomie d'un schisme de réalité», *Gouverner le progrès et ses dégâts*, PESTRE Dominique (dir.), Paris, Éditions La Découverte, 2014.
- BECK Ulrich, *La société du risque : sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Flammarion, 2008.
- CEFAI Daniel, «Publics, problèmes publics, arènes publiques... Que nous apprend le pragmatisme?», *Questions de communication*, vol. 30, n° 2, 2016, p. 25-64.
- CEFAI Daniel et PASQUIER Dominique, *Les sens du public : Publics politiques, publics médiatiques*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003.
- CHAMBRU Mikaël, «Santé, environnement et nucléaire : trajectoires et temporalités des mobilisations collectives», *Les nouveaux territoires de la santé*, PAILLIART Isabelle (dir.), Londres, ISTE Editions, 2019.
- COMBY Jean-Baptiste, «La contribution de l'État à la définition dominante du problème climatique», *Les Enjeux de l'Information et de la Communication*, n° 10/1, 2009a.
- COMBY Jean-Baptiste, «Quand l'environnement devient médiatique. Conditions et effets de l'institutionnalisation d'une spécialité journalistique», *Réseaux*, n° 157-158, 2009b, p. 159-190.
- COMBY Jean-Baptiste, «L'individualisation des problèmes collectifs : une dépolitisation politiquement située», *Savoir/Agir*, n° 28, 2014, p. 45-50.
- COMBY Jean-Baptiste, *La Question climatique. Genèse et dépolitisation d'un problème public*, Paris, Editions Raisons d'agir, 2015a.
- COMBY Jean-Baptiste, «La politisation en trompe-l'œil du cadrage médiatique des enjeux climatiques après 2007», *Le Temps des médias*, vol. 25, n° 2, 2015b, p. 214-228.
- COMBY Jean-Baptiste, «Dépolitisation du problème climatique. Réformisme et rapports de classe», *Idées économiques et sociales*, vol. 190, n° 4, 2017, p. 20-27.
- COUSTON Frédéric, «Crise environnementale ou crise conceptuelle?», *Écologie & politique*, n° 30, 2005, p. 133-139.

- DE OLIVEIRA Jean-Philippe, «La communication publique à l'appui d'une stratégie de repositionnement de l'État dans l'espace public. Le cas de la lutte contre le sida et de la question homosexuelle», *Questions de communication*, n° 26, 2015, p. 235-255.
- DE OLIVEIRA Jean-Philippe, «La communication publique comme support de légitimation et d'institutionnalisation des normes sociales: le cas de la prévention du sida», *Études de communication*, n° 48, 2017, p. 71-90.
- GEORGE-MARCEPOIL Emmanuelle et FRANÇOIS Hugues, «De la construction à la gestion des stations», *Revue de Géographie Alpine | Journal of Alpine Research*, 2012, n° 100-3.
- GILBERT Claude et HENRY Emmanuel, «La définition des problèmes publics: entre publicité et discrétion», *Revue française de sociologie*, vol. 53, n° 1, 2012, p. 35-59.
- MULLER Pierre, *Les politiques publiques*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003.
- QUERE Louis et TERZI Cédric, «Pour une sociologie pragmatiste de l'expérience publique», *SociologieS*, 2015.
- MARCHAND Alain, «Le risque, nouveau paradigme et analyseur sociétal», *Journal des anthropologues*, n° 108-109, 2007, p. 211-236.
- NEUMANN Alexander, «La résistance, un principe sociologique à l'œuvre», *Variations*, n° 16, 2012.
- RUDOLF Florence, «La sociologie de l'environnement ou le naturalisme revisité», *Socio-logos*, n° 12, 2017.
- TERZI Cédric, «L'expérience constitutive des problèmes publics. La question des "fonds en déshérence"», *Le public en action, Usages et limites de la notion d'espace public en sciences sociales*, BARRIL Claudia et al. (dir.), Paris, L'Harmattan, 2003, p. 25-50.
- TONNELAT Stéphane et TERZI Cédric, «Espace public», *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, CASILLO Ilaria et al. (dir.), Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013.

